

FORUM : Organisation Mondiale de la Santé

SESSION : Sous-commission sur l'innovation et la santé numérique

SOU MIS PAR : République de Madagascar

PROJET DE RÉOLUTION SUR L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR LA SANTÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

L'Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant les objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier l'Objectif de Développement Durable 3, qui vise à garantir une vie en bonne santé et à promouvoir le bien-être pour tous à tout âge,

Prenant en compte les progrès récents en matière d'intelligence artificielle et leur potentiel pour renforcer les systèmes de santé, améliorer le diagnostic, la prévention et l'accès aux soins,

Soulignant la nécessité d'un cadre éthique et réglementaire pour assurer une utilisation équitable, responsable et sécurisée de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé,

Reconnaissant les défis spécifiques auxquels font face de nombreux pays en développement, notamment en matière d'accès aux soins, de formation des professionnels de santé et de connectivité numérique,

Propose la résolution suivante :

1. Encourage les pays en développement à intégrer l'intelligence artificielle dans leurs systèmes de santé afin d'améliorer l'accès aux soins, en particulier dans les zones rurales, en facilitant le diagnostic médical, la télémédecine et la gestion des ressources sanitaires

2. Recommande aux gouvernements concernés d'élaborer une stratégie nationale pour l'intelligence artificielle en santé, incluant :

- La formation des professionnels de santé à l'usage des outils d'intelligence artificielle,
- Le développement d'une infrastructure numérique adaptée,
- La mise en place de mécanismes garantissant la protection des données de santé et la confidentialité des patients.

3. Invite l'Organisation Mondiale de la Santé et ses partenaires à soutenir les pays en développement dans :

- Le transfert de technologies et le partage des bonnes pratiques en matière d'intelligence artificielle appliquée à la santé,
- L'élaboration de cadres réglementaires garantissant l'éthique et la transparence des systèmes d'intelligence artificielle en santé.

4. Demande aux États membres et aux organisations internationales de soutenir les pays en développement dans la recherche de financements et d'expertise pour assurer une mise en œuvre efficace de l'intelligence artificielle au service de la santé publique.

Soumis à l'examen et au vote de l'Assemblée mondiale de la Santé.